

**TEST D'ACCES A LA PREPARATION AU CONCOURS DE
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE****JEUDI 24 JUIN 2010**

NOM	
PRENOM	
COLLECTIVITE	
SERVICE	

Ce fascicule de test contient 3 séquences d'exercices pour mesurer vos capacités à :

- maîtriser les codes de l'écrit ;
- analyser des données et les reformuler ;
- mobiliser vos connaissances professionnelles

Le nombre des points attribués est indiqué pour chaque séquence et exercice. **Pour valider ce test, vous devez aborder les 3 séquences.**

L'objectif du test de positionnement :

Le test doit nous permettre d'apprécier votre capacité à suivre une préparation au concours de gardien de police municipale dans de bonnes conditions. Il va également nous aider à construire un parcours de formation adapté à vos besoins.

Ce dossier comporte 8 pages
Durée : 2h30

TOTAL : /20

SEQUENCE 1 : MAITRISE DES CODES DE L'ECRIT (7 POINTS)

**1- Ce texte comporte des fautes de grammaire et d'orthographe.
Soulignez et corrigez les (3 points)**

Les missions du garde champêtre

Tant qu'il y aura des communes rurales isolé, les gardes champêtres ont toute leur raison d'être. Les fusionnés avec la police municipale est risqué. Pourtant, le projet de fusion des cadres d'emploi des policiers municipaux et des gardes champêtres est imminent, surtout dans les petites communes. Maleureusement ne sont pas évoqués les partenaires complémentaires, tel que les ASVP, les assistants temporaires qui parfois se retrouve seul. Il serait préférable de réfléchir a une doctrine d'emploi cohérante et rationnelle de ces fonctionnaires investi d'une fonction de police judiciaire et mutualiser leurs moyens. Les petites collectivités seront sûrement faire, mais il faudra quand même les conseiller avec des professionnels de terrain.

D'après « Policier municipal, garde champêtre, l'émergence d'une identité territoriale », Profession territoriale, n° 125, mai 2010

2- Conjuguez les phrases suivantes aux temps qui conviennent (4 points)

a- Hier, ils (rencontrer) leurs nouveaux collègues.

b- En ce moment, il (subir) la mauvaise humeur des usagers.

c- Je (venir) constater les faits demain.

d- Je n' (aller) pas en voiture si c'était moins loin.

e- Bien qu'il (connaitre) la grammaire, il lui arrive de faire des fautes.

f- S'il avait été verbalisé, il (ne pas recommencer).....

g- Aujourd'hui, je (suivre) des cours d'arts martiaux.

h- Si cela m'arrivait, je ne (savoir) pas quoi faire.

SEQUENCE 2 : ANALYSE DE TEXTE ET REFORMULATION (6 POINTS)**Lire le texte suivant**

Les policiers municipaux et les gardes champêtres vivent un paradoxe. Pour certains, la multiplication des missions, un pouvoir de verbalisation accru, la superficie très vaste de certains territoires sur lesquels ils patrouillent. Pour d'autres, une perte d'identité, voire, la disparition d'un corps de métier. La montée progressive des pouvoirs de police judiciaire risque peu à peu de faire basculer sur tout le territoire ces cadres d'emplois dans le domaine de la répression, au risque de perdre leur légitimité de proximité.

En vingt ans, les polices municipales se sont développées. Augmentation continue des effectifs, extension des prérogatives, évolution de la formation... Sans conteste, les polices municipales se structurent et se professionnalisent ; mais sur quel registre ? Quelle est leur valeur ajoutée en termes de sécurité ? Et surtout, quelle est leur place par rapport aux gardes champêtres ?

Toutes les communes, quelle que soit leur taille et leur localisation géographique ont la possibilité de recruter un policier municipal, par mutation ou par voie de détachement, selon le choix du maire. La voie de détachement est une nouveauté. Elle permet, selon les conditions réglementaires, de recruter un candidat sans concours avec une formation de six mois obligatoire, et de l'intégrer définitivement au bout de deux ans.

Une police municipale à plusieurs visages

Quitte à forcer le trait, on peut dégager deux grands modèles typiques :

- les polices municipales, plutôt axées vers les petites et moyennes communes, version « soft », privilégient la prévention et la dissuasion, le dialogue et le service aux personnes. Polyvalentes, elles mettent l'accent sur la visibilité de la présence policière, s'efforcent de répondre aux demandes des administrés, et régulent des problèmes qui touchent à la qualité de vie quotidienne et tiennent souvent de la médiation dans les différends interpersonnels ;
- les polices municipales version « hard » basculent en revanche du côté du contrôle et de la répression. Elles définissent leurs priorités en fonction d'une interprétation strictement policière des problèmes de sécurité et se positionnent sur le terrain de la lutte contre la délinquance. Elles s'impliquent fortement en matière de police routière, donnent dans la verbalisation et versent dans les missions judiciaires, les interpellations et les « mises à dispo ». Au regard de la conjoncture actuelle et sous réserve des évolutions à venir, on pourrait alors craindre que la police municipale en particulier se coupe de la population et finisse par perdre prise dans la localité.

L'enjeu des polices municipales est de réussir à conjuguer l'exercice de leurs nouveaux pouvoirs avec leur vocation originelle de proximité, adaptée au contexte local, pour offrir un service public territorial de qualité.

Une police territoriale avant tout

La police municipale, en raison de son action de proximité, est surtout une politique préventive avant d'être une police répressive. Néanmoins, quand la police nationale et la gendarmerie ne suffisent plus à assurer la sécurité intérieure (surtout dans les grandes villes), les policiers municipaux sont souvent appelés à intervenir. N'étant pas officiers de police judiciaire, le policier municipal ne peut verbaliser que les infractions qualifiées de contraventions. Pour les crimes et délits constatés, il doit en avertir un OPJ, ce qui impose une collaboration de plus en plus étroite entre tous les partenaires de la sécurité dans les communes.

Les préoccupations actuelles liées à l'environnement remettent en lumière les missions de la police rurale, plus facilement exercées par le garde champêtre que par le policier municipal. En outre, les zones rurales connaissent les phénomènes nouveaux de délinquance ou d'incivilité. Mais bien que les maires aient parfaitement conscience du rôle que les gardes champêtres peuvent jouer dans la médiation, tous n'en disposent pas pour la mener à bien. Cette solution est pourtant très attendue par les gendarmes, qui trouvent dans les gardes champêtres des relais et des informateurs précieux. Ce souci croissant de la protection de l'environnement, marié au développement de la délinquance en zone rurale fait que nul, aujourd'hui, ne remet en cause l'utilité du garde champêtre ; mais les faibles moyens des communes rurales freinent l'essor de cette profession.

L'avenir du métier de garde champêtre, où la prévention joue un grand rôle, réside sans doute dans l'ouverture à l'intercommunalité. En effet, les petites communes de campagne ne peuvent financièrement s'engager seules à embaucher un garde champêtre. Depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le recrutement intercommunal de gardes champêtres est désormais possible, tout comme celui des policiers municipaux.

D'après « Policier municipal, garde champêtre, l'émergence d'une identité territoriale », Profession territoriale, n° 125, mai 2010

1- Proposez un titre pour ce texte en donnant quelques informations au lecteur (1 point) :

.....

2- Proposer un synonyme de même nature ou une explication précise pour les mots suivants, extraits du texte (2 points) :

a- prérogative :

.....

b- différends :

.....

c- conjuguer :

.....

d- essor :

.....

3- Résumer le texte en le reformulant en 4 phrases (3 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SEQUENCE 3 : REFLEXION ET MOBILISATION DES CONNAISSANCES SUR LE METIER (7 POINTS)

1- Répondez aux questions suivantes en vous basant sur vos connaissances personnelles, professionnelles et sur le texte (pour les questions a et c).

a- Quels sont la difficulté et le paradoxe auxquels l'auteur du texte fait allusion en ce qui concerne les conditions d'exercice de la police municipale ? (2 points)

b- Donnez au moins deux exemples d'actions de prévention pouvant être effectuées par la police municipale (2 points)

3- Pensez-vous que la police municipale puisse conserver sa dimension de proximité dans les grandes villes? (3 points)

INDICATIONS DE CORRECTION DU TEST D'ACCES A LA PREPARATION AU CONCOURS DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

JEUDI 24 JUIN 2010

Le test d'accès à la préparation au concours de gardien de police municipale est à la fois un test de pré requis et un test de positionnement. Il doit permettre d'accueillir en formation les agents détenteurs d'un niveau déterminé de compétences écrites et de raisonnement logique puis d'orienter le contenu de la formation en fonction de leur besoin.



SEQUENCE 1 : MAITRISE DES CODES DE L'ECRIT (7 POINTS)

1- Ce texte comporte des fautes de grammaire et d'orthographe. Soulignez et corrigez-les. (3 points)

Compter 0,25 point par faute identifiée et correctement corrigée

Les missions du garde champêtre

Tant qu'il y aura des communes rurales **isolées**, les gardes champêtres ont toute

leur raison d'être. Les **fusionnés** **fusionner** avec la police municipale est risqué.

Pourtant, le projet de fusion des cadres d'emploi des policiers municipaux et des

gardes champêtres est **imminent**, surtout dans les petites communes.

Malheureusement ne sont pas évoqués les partenaires complémentaires, **tel**s

que les ASVP, les assistants temporaires qui parfois se **retrouvent seuls**. Il serait

préférable de réfléchir **à à** une doctrine d'emploi cohé**ante cohérente** et

rationnelle de ces fonctionnaires **investis** d'une fonction de police judiciaire et

mutualiser leurs moyens. Les petites collectivités **seront sauront** sûrement

faire, mais il faudra quand même les conseiller avec des professionnels de

terrain.

D'après « Policier municipal, garde champêtre, l'émergence d'une identité territoriale », Profession territoriale, n° 125, mai 2010

2- Conjuguez les phrases suivantes aux temps qui conviennent. (4 points)

Attribuer 0,5 point aux phrases dont le verbe est correctement conjugué

a- Hier, ils (rencontrer) **ont rencontré** leurs nouveaux collègues.

b- En ce moment, il (subir) **subit** la mauvaise humeur des usagers.

c- Je (venir) **viendrai** constater les faits demain.

d- Je n' (aller) **irais** pas en voiture si c'était moins loin.

e- Bien qu'il (connaitre) **connaisse** la grammaire, il lui arrive de faire des fautes.

f- S'il avait été verbalisé, il (ne pas recommencer) **n'aurait pas recommandé**

g- Aujourd'hui, je (suivre) **suis** des cours d'arts martiaux.

h- Si cela m'arrivait, je ne (savoir) **saurais** pas quoi faire.



SEQUENCE 2 : ANALYSE DE TEXTE ET REFORMULATION (6 POINTS)

Lire le texte suivant

Les policiers municipaux et les gardes champêtres vivent un paradoxe. Pour certains, la multiplication des missions, un pouvoir de verbalisation accru, la superficie très vaste de certains territoires sur lesquels ils patrouillent. Pour d'autres, une perte d'identité, voire, la disparition d'un corps de métier. La montée progressive des pouvoirs de police judiciaire risque peu à peu de faire basculer sur tout le territoire ces cadres d'emplois dans le domaine de la répression, au risque de perdre leur légitimité de proximité.

En vingt ans, les polices municipales se sont développées. Augmentation continue des effectifs, extension des prérogatives, évolution de la formation... Sans conteste, les polices municipales se structurent et se professionnalisent ; mais sur quel registre ? Quelle est leur valeur ajoutée en termes de sécurité ? Et surtout, quelle est leur place par rapport aux gardes champêtres ?

Toutes les communes, quelle que soit leur taille et leur localisation géographique ont la possibilité de recruter un policier municipal, par mutation ou par voie de détachement, selon le choix du maire. La voie de détachement est une nouveauté. Elle permet, selon les conditions réglementaires, de recruter un candidat sans concours avec une formation de six mois obligatoire, et de l'intégrer définitivement au bout de deux ans.

Une police municipale à plusieurs visages

Quitte à forcer le trait, on peut dégager deux grands modèles typiques :

- les polices municipales, plutôt axées vers les petites et moyennes communes, version « soft », privilégient la prévention et la dissuasion, le dialogue et le service aux personnes. Polyvalentes, elles mettent l'accent sur la visibilité de la présence policière, s'efforcent de répondre aux demandes des administrés, et régulent des problèmes qui touchent à la qualité de vie quotidienne et tiennent souvent de la médiation dans les différends interpersonnels ;
- les polices municipales version « hard » basculent en revanche du côté du contrôle et de la répression. Elles définissent leurs priorités en fonction d'une interprétation strictement policière des problèmes de sécurité et se positionnent sur le terrain de la lutte contre la délinquance. Elles s'impliquent fortement en matière de police routière, donnent dans la verbalisation et versent dans les missions judiciaires, les interpellations et les « mises à dispo ». Au regard de la conjoncture actuelle et sous réserve des évolutions à venir, on pourrait alors craindre que la police municipale en particulier se coupe de la population et finisse par perdre prise dans la localité.

L'enjeu des polices municipales est de réussir à conjuguer l'exercice de leurs nouveaux pouvoirs avec leur vocation originelle de proximité, adaptée au contexte local, pour offrir un service public territorial de qualité.

Une police territoriale avant tout

La police municipale, en raison de son action de proximité, est surtout une politique préventive avant d'être une police répressive. Néanmoins, quand la police nationale et la gendarmerie ne suffisent plus à assurer la sécurité intérieure (surtout dans les grandes villes), les policiers municipaux sont souvent appelés à intervenir. N'étant pas officiers de police judiciaire, le policier municipal ne peut verbaliser que les infractions qualifiées de contraventions. Pour les crimes et délits constatés, il doit en avertir un OPJ, ce qui impose une collaboration de plus en plus étroite entre tous les partenaires de la sécurité dans les communes.

Les préoccupations actuelles liées à l'environnement remettent en lumière les missions de la police rurale, plus facilement exercées par le garde champêtre que par le policier municipal. En outre, les zones rurales connaissent les phénomènes nouveaux de délinquance ou d'incivilité. Mais bien que les maires aient parfaitement conscience du rôle que les gardes champêtres peuvent jouer dans la médiation, tous n'en disposent pas pour la mener à bien. Cette solution est pourtant très attendue par les gendarmes, qui trouvent dans les gardes champêtres des relais et des informateurs précieux. Ce souci croissant de la protection de l'environnement, marié au développement de la délinquance en zone rurale fait que nul, aujourd'hui, ne remet en cause l'utilité du garde champêtre ; mais les faibles moyens des communes rurales freinent l'essor de cette profession.

L'avenir du métier de garde champêtre, où la prévention joue un grand rôle, réside sans doute dans l'ouverture à l'intercommunalité. En effet, les petites communes de campagne ne peuvent financièrement s'engager seules à embaucher un garde champêtre. Depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le recrutement intercommunal de gardes champêtres est désormais possible, tout comme celui des policiers municipaux.

D'après « Policier municipal, garde champêtre, l'émergence d'une identité territoriale », Profession territoriale, n° 125, mai 2010

1- Proposez un titre pour ce texte en donnant quelques informations au lecteur (1 point) :

A l'appréciation du correcteur. Le candidat devra proposer un titre qui évoque la diversité du métier.

Police municipale : des réalités bien différentes, ou, des conditions d'exercice très différentes pour un même métier.



2- Proposer un synonyme de même nature ou une explication précise pour les mots suivants, extraits du texte (2 points) :

A l'appréciation du correcteur, 0,5 point par synonyme de même nature

a- prérogative : rôle, fonction, compétence

b- différends : altercations, conflits

c- conjuguer : concilier

d- essor : développement, généralisation

3- Résumer le texte en le reformulant en 4 phrases (3 points)

A l'appréciation du correcteur. L'ensemble doit constituer un résumé informatif mettant en évidence la progressivité du propos. Retirer 0,25 point par faute de grammaire, d'orthographe ou de syntaxe.

Policiers et garde champêtres sont confrontés à une importante mutation de la leur métier, les uns voyant leur mission de proximité se diluer dans des missions de plus en plus diversifiées et s'exerçant sur un territoire de plus en plus grand, les autres étant menacés de disparition.

Le métier de policier municipal va grandement différer selon qu'il s'exercera dans une commune de petite ou moyenne taille, auquel cas, la dimension préventive et de médiation sera privilégiée, ou dans une importante agglomération, ce qui impliquera une approche plus répressive.

Bien que particulièrement pertinents pour mener à bien les missions de protection de l'environnement qui sont au cœur des démarches de développement durable de nombreuses communes, les postes de garde champêtres sont délaissés par ces dernières en raison d'un manque de moyen.

La survie de ce métier, qui peut également contribuer à la prévention de la délinquance repose certainement sur un recrutement dans des structures intercommunales.



SEQUENCE 3 : REFLEXION ET MOBILISATION DES CONNAISSANCES AUTOUR DU METIER (7 POINTS)

1- Répondez aux questions suivantes en vous basant sur vos connaissances personnelles, professionnelles et sur le texte (pour les questions a et c).

a- Quelle est la difficulté, le paradoxe auxquels l'auteur du texte fait allusion en ce qui concerne les conditions d'exercice de la police municipale ? (2 points)

A l'appréciation du correcteur, retirer 0,25 point par faute de grammaire, d'orthographe ou de syntaxe.

Le métier de policier municipal se professionnalise, le policier municipal est, dans de nombreuses circonstances, très sollicité sur des missions de plus en plus diversifiées et sur un territoire de plus en plus vaste, ce qui, paradoxalement, lui fait perdre son caractère d'agent de proximité, de médiateur chargé d'un rôle préventif qui était pourtant ce qui le fondait en tant que tel.

b- Donnez au moins deux exemples d'actions de prévention pouvant être effectuées par la police municipale (2 points)

A l'appréciation du correcteur. Retirer 0,25 point par faute de grammaire, d'orthographe ou de syntaxe.

La police municipale est fréquemment amenée à intervenir dans les établissements scolaires au sujet de la prévention routière. Ils peuvent également intervenir en tant que médiateurs dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores.

3- Pensez-vous que la police municipale puisse conserver sa dimension de proximité dans les grandes villes? (3 points)

A l'appréciation du correcteur. Le propos doit être structuré et comporter une progression logique. 0,25 point par faute de grammaire, d'orthographe ou de syntaxe.

Il est difficile, pour les raisons évoquées dans le texte pour la police municipale de continuer à exercer une police de proximité. En outre, les politiques publiques en la matière semblent plutôt s'orienter vers une approche répressive, et la pression électorale va souvent dans ce sens également.

Cependant de nombreuses expériences à l'étranger mettent en évidence l'importance de la proximité, aussi bien dans les actions préventives que répressives. Les violences urbaines mettent en évidence un rejet, voire une haine de l'institution et en particulier de la police. Un traitement anonyme et exclusivement répressif de ce phénomène ne semble pas la solution.

Il est cependant évident que pour conserver cette dimension de proximité, la police municipale devra encore davantage professionnaliser ses acteurs dans le domaine, précisément, de l'action de proximité et que des moyens et une impulsion politique lui soient donnés dans ce sens.

